

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Carine BRODIN, André IMBERDIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Désignation des délégués aux organismes extérieurs
DELIBERATION N°20170427-73**

Rapporteur : Michel GONIN, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'association « Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige »

Vu les statuts de la SPL Laô

Considérant la nécessité de désigner des délégués chargés de représenter la collectivité dans chacun de ses organismes extérieurs

1) Label Station Verte

Deux communes sont labellisées. Depuis 2016, la communauté de communes adhère et les communes remboursent la somme engagée. (Courpière : 1379 € et Vollore-Ville : 832 €)

2) SPL Laô

La SPL Laô est Société publique locale au capital de 100 000 €, composée de 3 actionnaires : CC Ambert-Livradois-Forez (98 % des parts), PNRLF (1 % des parts), CC Thiers Dore et Montagne (1% des parts).

La SPL Laô gère le centre d'hébergement situé au Brugeron. Aucune recapitalisation n'est prévue en 2017.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne** les délégués représentant ces communes et la communauté de communes Thiers Dore et Montagne comme suit :

Station Verte.	
Courpière	Mme LAFORET
Vollore-ville	M. ROZE
SPL Laô	
CC Thiers Dore et Montagne	Le président ou son représentant

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents 48 + Représentés 8 - 0 Non participation
 TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 56 = Pour : 56 Contre : 0
 Abstention : 0



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD